Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09 JUIN 2026
ID : 030-213002975-20260605-2026_33-DE

2026-33

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents 6

Votants : 8

L'an deux mille vingt-six
Le cinq juin
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu ? (Gard)
Dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
Sous la présidence de Théo LOUVET, 1er Adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/06/2026

PRÉSENTS :

MM/MMES. Théo LOUVET, Théo REILHAN, Christophe LEVRAT, Jérémy CHOQUET, Mégane ARJAILLES, Catherine LANDRY.

ABSENT(S) :
MMES/M. Christine GRAZIANI-MARKARIAN, Romane MINIOU, Gabrielle ROUX, M. François ROMAZZOTTI.

PROCURATION :
M. François ROMAZZOTTI à Mme Catherine LANDRY.

Mme Christine GRAZIANI-MARKARIAN à M. Théo LOUVET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
M. Théo REILHAN.

En l'absence du Maire empêché, M. Théo LOUVET, 1er Adjoint au Maire prend la présidence de la séance selon l'article L2122-17 du Code Général de Collectivités Territoriale.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Théo REILHAN a été désigné pour remplir ces fonctions.

OBJET : AVENANT N°1 – Marché Public CONSTRUCTION SALLE D'ACTIVITÉS – concernant le Lot 2 Fondation : ajout micropieux + rectificatif quantité béton GB et BA pour semelles + terrassement.

Acceptation Devis N°D2400779 de l'entreprise V-BAT 48 – 9 Rue de la Tendelle – 48000 MENDE : Avenant du Marché public : Rénovation et aménagement de la salle omnisports en salle polyvalente multi activités, délibération N°2025-56 du 12/09/2025.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09 JUIN 2026
ID : 030-213002975-20260605-2026_33-DE

2026-33

VU la délibération n° 2025-56 du 12/09/2025 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de travaux cité en objet.

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des opérations géotechniques G2 G3 lors de la création des fosses de fondations des 16 épines, la détection du sol dur s'est avérée être très profonde sous les 6 épines situées à l'Est de la salle, il a été décidé de changer le principe de fondation et de placer deux micropieux sous chacune des 6 épines Est. Cette opération entraine une augmentation du volume de terrassement. Ceci entraine - ajout de douze micropieux + augmentation volume terrassement (de 48 à 112 m^3).

CONSIDÉRANT que la version 2 du Plan de Coffrage d'exécution BA ind04, réévalue au triple la quantité du béton GB et BA à la hausse pour les fondations des dix piliers Ouest dont le principe de fondation ne change pas. Ceci entraine – des augmentations des quantités de béton pour semelles : la quantité de Gros Béton GB passant de 35 à 44 m^3 et celle du Béton Armé passant de 13 à 30 m^3

CONSIDÉRANT le Devis D2400779 (en annexe) de V-BAT 48, RUE DE LA TENDELLE 48000 MENDE pour Total H.T. 50 000,00 Devis, Total T.V.A. 20,00 % 10 000,00 et Total T.T.C. 60 000,00 Net à payer (Euro) 60 000,00.

CONSIDÉRANT le total du Devis de l'avenant ne dépasse pas 5%, la CAO n'est pas intervenue, et seul le conseil acceptera ou non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Par 7 voix pour, .0 voix contre, 1 abstention)

DÉCIDE :

- DE RAJOUTER cet avenant au marché initial.
- D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant.
- D'AUTORISER le Maire à signer le Devis N° D2400779 de l'entreprise V-BAT 48, 9 Rue de la TENDELLE - 48000 MENDE :
- D'utiliser la ligne « réserve avenants » du Budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Théo REILHAN

Pour le Maire empêché
Le 1er Adjoint au Maire
Théo LOUVET

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)